

**Conseil économique et social**Distr.: Générale  
14 avril 2005Français  
Original: Anglais**Commission pour la prévention du crime  
et la justice pénale**

Quatorzième session

Vienne, 23-27 mai 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Travaux de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime****Exécution, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et  
le crime, de projets d'assistance technique en Afrique****Rapport du Secrétaire général\*\*****I. Introduction**

1. Dans sa résolution 2004/32 du 21 juillet 2004, intitulée "Exécution, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de projets d'assistance technique en Afrique", le Conseil économique et social, préoccupé par le fait que l'Afrique était devenue une importante zone de transit, de trafic et d'abus de drogues, de trafic d'armes à feu et de traite des êtres humains, et ayant à l'esprit qu'un certain nombre de pays africains étaient aux prises avec l'instabilité après un conflit, s'est réjoui de l'action menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour améliorer l'exécution de ses projets en Afrique, tant au Siège que sur le terrain, et a encouragé l'Office à poursuivre sur cette voie; il a prié l'ONUDC de publier un document de réflexion qui analyse la situation actuelle en ce qui concerne les principaux problèmes de drogue et de criminalité intéressant le continent africain, et de proposer des directives de politique générale, des stratégies et des priorités propres à assurer un soutien accru à l'assistance à l'Afrique; et il a prié aussi l'ONUDC, agissant en coordination avec l'Union africaine et les États Membres intéressés, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de promouvoir un échange de vues fondé sur les conclusions du document réflexion

---

\* E/CN.15/2005/1.

\*\* Le présent document est soumis tardivement en raison des consultations en cours au sujet de la Table ronde.



entre les États Membres intéressés, les organismes et les instituts compétents, qui apportent une assistance technique à l'Afrique, afin:

a) D'examiner les moyens de réduire les obstacles à la croissance économique et au développement durable causés par la criminalité endémique et notamment le trafic de drogues, la criminalité organisée et la corruption;

b) De faire en sorte que des réponses appropriées aux problèmes de drogue et de criminalité soient incorporées comme éléments essentiels des politiques d'assistance bilatérale ou multilatérale au développement dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres initiatives appropriées;

c) D'étudier les moyens d'optimiser les ressources existantes, notamment l'aide publique au développement, ce qui pourrait se traduire par une amélioration de la manière d'aborder les problèmes de drogue et de criminalité et par le renforcement des institutions de justice pénale.

2. Dans la même résolution 2004/32, le Conseil a prié les États Membres appartenant à la région africaine, où des projets étaient en cours d'exécution, de mobiliser les parties intéressées au niveau national et de n'épargner aucun effort pour faciliter l'exécution de ces projets; il a invité les États Membres à favoriser les effets de synergie entre l'assistance technique fournie par l'ONUDC et les activités de coopération bilatérales et régionales en Afrique, en particulier dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et prié le Secrétaire général de présenter à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa quatorzième session, un rapport sur la suite donnée à la présente résolution.

3. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande.

## **II. Assistance technique à l'Afrique**

4. L'ONUDC exécute un programme d'activités sur le continent africain par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux extérieurs, dont le bureau régional au Caire (pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord), le bureau régional à Dakar (pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre), le bureau régional à Nairobi (pour l'Afrique de l'Est) et le bureau régional à Pretoria (pour l'Afrique australe). Un bureau de pays à Abuja est chargé de l'exécution des projets au Nigéria, alors que le bureau à Addis-Abeba assure la liaison avec l'Union africaine. Les compétences techniques et l'appui aux projets sont fournis par le siège de l'ONUDC, qui continue de chercher à améliorer la qualité de l'assistance technique qu'elle apporte aux pays africains, en essayant d'accélérer la mise en œuvre et en évaluant l'impact des projets.

5. Sur les 239 projets mis en œuvre par l'ONUDC en 2004, un petit peu moins de 20 % étaient situés en Afrique. Ils portaient sur tous les domaines de compétence de l'ONUDC, notamment la réduction de la demande de drogues, la détection et la répression des infractions en matière de drogues, l'appui scientifique, les contrôles aux frontières (y compris dans les ports maritimes), l'abus de drogues et le VIH/sida, le blanchiment d'argent, la lutte contre la criminalité, la lutte contre la traite des êtres humains, la prévention de la corruption et l'intégrité de la fonction judiciaire. Plusieurs projets régionaux et sous-régionaux d'assistance technique sont également en cours d'exécution. Dans le cadre du programme d'assistance

technique de l'ONUDDC, une série d'activités ont été axées sur les pays africains sortant d'un conflit; elles visaient en particulier à aider ces pays à reconstituer leurs cadres législatifs et institutionnels (voir E/CN.7/2005/10). Beaucoup reste à faire sur le continent et l'ONUDDC est conscient qu'il doit élargir son programme d'activités, en particulier aux domaines de la traite des êtres humains, des armes à feu et des ressources naturelles, de la prévention du crime et de la réforme de la justice pénale.

6. Un grand nombre d'activités de l'ONUDDC visent à aider les États africains à ratifier et à appliquer les instruments universels contre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, la corruption et le contrôle des drogues. En 2003-2004, les pays suivants ont bénéficié d'une assistance: Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Congo, Gambie, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, Tchad et Togo. Plusieurs réunions régionales et multilatérales ont été organisées, notamment la Conférence ministérielle régionale des États francophones d'Afrique et les séminaires régionaux d'experts pour les pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique du Sud. Beaucoup a été fait pour encourager les États à ratifier les instruments universels et dans l'avenir, les efforts devront porter essentiellement sur l'application effective de ces instruments, notamment sur le renforcement des capacités des institutions compétentes de justice pénale.

#### **A. Accroître la priorité à l'Afrique: Table ronde pour l'Afrique**

7. Afin d'améliorer encore les activités d'assistance technique et d'autres formes d'appui dans le cadre du large mandat de l'Office et pour donner suite à la résolution 2004/32 du Conseil économique et social, l'ONUDDC, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, a préparé une table ronde pour l'Afrique, qui se tiendra à Addis-Abeba les 30 et 31 mai 2005, après la quatorzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Les principaux participants seront les ministres responsables de la prévention du crime, de la justice pénale, du contrôle des drogues et du développement, de hauts fonctionnaires des principales organisations régionales et des représentants des organismes donateurs internationaux. Deux groupes de travail examineront les thèmes de la criminalité et du contrôle des drogues, de la réduction de la pauvreté et du développement durable, ainsi que des liens qui existent entre ces thèmes. À cet égard, il importera de définir les domaines prioritaires d'action et de convenir des moyens à mettre en œuvre pour mener à bien les activités. À l'issue de la table ronde, une déclaration sera adoptée, dans laquelle les participants s'engageront à mettre en œuvre un programme quinquennal d'action spécifique.

8. Les représentants des pays et des organismes donateurs auront un rôle important à jouer au cours de la table ronde lorsqu'il s'agira de discuter avec les gouvernements de l'efficacité de l'assistance apportée actuellement pour renforcer l'état de droit, et de tenter de parvenir à un accord sur ce qu'il faut encore pour promouvoir davantage ce concept et sur les priorités à court, moyen et long termes. La Table ronde réunira des spécialistes de la justice pénale et du contrôle des drogues et les responsables des questions de développement, afin qu'ils

comprennent mieux comment l'insécurité a des incidences sur le développement et comment, en revanche, l'assistance au développement peut tenir compte de ces facteurs.

9. Deux rapports récents ont analysé le lien qui existe entre les questions de sécurité et le développement dans le contexte de l'Afrique et leurs conclusions constituent d'utiles apports à la table ronde. Les conclusions de la Commission pour l'Afrique, financée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, mettent en évidence la diversité des problèmes auxquels le continent est confronté, notamment ceux liés à la prévention des conflits et les questions connexes du trafic des ressources naturelles et des armes à feu<sup>1</sup>. Dans son récent rapport intitulé "Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous" (A/59/2005), le Secrétaire général a également souligné les questions relatives à la lutte contre l'impact de la criminalité sur les communautés pauvres et à l'élimination du commerce des armes légères et de petit calibre.

10. Le onzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Bangkok du 18 au 25 avril 2005, fournira d'importants éléments d'information à la Table ronde. La Réunion régionale pour l'Afrique préparatoire au Congrès, tenue à Addis-Abeba du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2004 (voir A/CONF.203/RPM.3/1 et Corr.1), a mis au jour une série de problèmes critiques sur le continent, dont le fait que les pays en conflit soient particulièrement vulnérables à la criminalité, en particulier à la criminalité organisée et au trafic, en raison des insuffisances sur le plan de la gouvernance et de la faiblesse des institutions de justice pénale. Une action plus efficace s'impose pour faire face à ces situations, dans le cadre des initiatives de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits. L'Union africaine a également élaboré sur toute une gamme de questions, une position commune africaine qui serait présentée au Congrès. Le onzième Congrès servira de cadre à l'examen de questions intéressant particulièrement l'Afrique, et les conclusions des débats devraient, lorsqu'il y a lieu, éclairer les délibérations de la table ronde. La quinzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, qui s'est tenue à Ouagadougou du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2005, a également demandé que certaines de ces recommandations soient portées à l'attention de la table ronde (voir UNODC/HONLAF/2005/5).

## **B. Lier criminalité et développement**

11. En application de la résolution 2004/32, l'ONUDC élabore actuellement un document de réflexion qui analyse la nature et l'impact de la criminalité, du trafic et de l'abus de drogues sur le développement économique et social de l'Afrique. Le document indique que de nombreux pays africains ne disposent toujours pas des ressources nécessaires pour lutter contre la criminalité et maintenir efficacement l'état de droit, domaine dans lequel les pays sortant d'un conflit sont particulièrement vulnérables. On trouvera ci-après un aperçu des conclusions du rapport.

12. Sur la base des statistiques officielles et des résultats des enquêtes, l'Afrique semble pâtir de niveaux élevés de criminalité dans nombre des principales catégories de crimes. Les statistiques de la police nationale montrent qu'en Afrique,

le taux de meurtres par 100 000 habitants est plus élevé que dans toute autre région du monde, même si ces chiffres peuvent encore être en deçà de la réalité. Les données sur d'autres formes de violence sont moins fiables, mais lorsqu'on les interroge, les Africains disent plus généralement avoir été victimes d'agressions ou d'agressions sexuelles l'année précédente que d'autres personnes ailleurs. S'agissant des crimes contre les biens, les taux enregistrés par la police sont faibles, mais selon les enquêtes sur la victimisation de la criminalité, 14 % seulement des victimes de crimes contre les biens ont signalé l'incident correspondant à la police, soit le taux de communication de renseignements le plus faible au monde. Contrairement aux chiffres enregistrés par la police, les enquêtes indiquent que les crimes contre les biens touchent davantage les Africains que les ressortissants d'autres régions, l'écart étant très élevé dans certaines catégories. Un nombre plus élevé d'Africains que de ressortissants d'autres régions sont victimes de vols et s'attendent à en être victimes l'année suivante; la fraude à la consommation est également un problème important, avec environ 30 % des Africains interrogés indiquant qu'ils en avaient été victimes l'année précédente.

13. Les criminologues et les spécialistes du développement reconnaissent que nombre des facteurs sociaux utilisés pour décrire le sous-développement ont un rapport avec la criminalité. En Afrique comme ailleurs dans le monde, plusieurs facteurs sont positivement corrélés avec des taux de criminalité élevés:

a) Les inégalités de revenus sont considérées comme l'une des variables les plus fiables en rapport avec les taux officiels de criminalité dans de nombreux pays. C'est en Afrique que l'on trouve certains des pays où les inégalités sont les plus criantes au monde: en moyenne, les plus riches (10 % de la population) gagnent 31 fois plus que les plus pauvres (10 % de la population);

b) Partout dans le monde, les adolescents et les jeunes adultes représentent le groupe de population le plus susceptible de commettre des crimes. L'Afrique a une population particulièrement jeune: 43 % de la population du continent a moins de 15 ans. En raison des conditions économiques précaires dans certaines zones, notamment les vastes établissements urbains, de nombreux jeunes peuvent ne pas avoir d'emploi;

c) L'urbanisation rapide combine toute une gamme d'éléments en corrélation étroite avec la criminalité: forte densité de population, chômage et marginalisation économique et sociale. L'Afrique s'urbanise à un rythme d'environ 4 % par an, soit près de deux fois la moyenne mondiale; l'immigration illégale et le flux de réfugiés constituent également un facteur dans le processus d'urbanisation de plusieurs villes africaines;

d) D'une manière générale, les ressources disponibles pour les processus de justice pénale dépendent directement du niveau général de richesse d'un pays. Les pays pauvres d'Afrique disposent de ce fait de peu de ressources additionnelles pour investir dans l'amélioration de leurs systèmes de justice.

14. La question de la prévention du crime et du contrôle des drogues a récemment occupé le devant de la scène dans les débats sur les difficultés auxquelles l'Afrique est confrontée. Si l'on pourrait considérer que cette question est moins grave que la priorité urgente de réduire la pauvreté et de lutter contre les maladies sur le continent, un consensus se fait jour sur le fait que des taux de criminalité élevés peuvent avoir des incidences sur le développement, notamment en rendant vaines

les perspectives de construction de sociétés stables et économiquement viables dont tous les citoyens profiteraient des retombées. On reconnaît qu'il est important d'apporter une réponse à la question de la prévention du crime et du contrôle des drogues, mais le manque général de données sur la nature et l'ampleur du problème n'a pas permis de le faire d'une manière efficace. Du fait des capacités limitées des pouvoirs publics, les données officielles sur la criminalité en Afrique ne donnent pas un tableau complet de la nature et de l'ampleur du problème. Les travaux de recherche indépendante, y compris les enquêtes sur les victimes de la criminalité, ont également été limités.

15. Comme mentionné plus haut, les sociétés en conflit ou sortant d'un conflit offrent des conditions favorables au développement de certains types de criminalité dont les trafics. Ces dernières années, on a assisté en Afrique non seulement au règlement d'un certain nombre de vieux conflits (en particulier en Angola, au Burundi, au Libéria, au Mozambique, au Rwanda, en Sierra Leone et ailleurs), mais également à la reprise de guerres pour lesquelles on était récemment parvenu à la paix (par exemple, en République démocratique du Congo) et au déclenchement de nouvelles guerres (comme en Côte d'Ivoire). Ces situations ont rendu le continent particulièrement vulnérable au trafic de drogues, à l'abus de drogues, à la montée de la criminalité organisée et au trafic de divers produits. L'abus de drogues parmi les combattants a donné lieu à la commission de graves atrocités pendant certains conflits et le contrôle efficace des drogues est devenu une priorité pour plusieurs pays africains sortant d'un conflit, surtout la Sierra Leone. La montée de la criminalité organisée dans de nombreux pays du continent ces dix dernières années est aussi perçue comme un sujet de préoccupation. La faiblesse des capacités institutionnelles a parfois empêché que des réponses efficaces soient apportées.

16. Le rapport conclut que l'impact de la criminalité en Afrique est tel qu'il a des coûts économiques et sociaux. S'agissant des coûts économiques, la criminalité chasse les affaires et l'investissement et hausse les coûts pour les entreprises, locales et internationales, qui mènent des activités commerciales en Afrique. La criminalité a également des répercussions sociales importantes: la criminalité violente entraîne l'augmentation des coûts médicaux et la perte de productivité, et ceux qui en paient le plus lourd tribut, les pauvres, sont également ceux qui ont le moins de ressources pour en absorber l'impact. Outre ces coûts directs, la criminalité entrave le développement économique en limitant l'accès libre aux possibilités d'emploi et de formation. En inspirant aux citoyens la peur du risque, on retarde l'esprit d'entreprise et l'activité économique. L'existence de la corruption empêche aussi les États de promouvoir le développement, en rendant l'activité économique encore plus chère et moins prévisible. À long terme, la corruption sape la confiance des citoyens en l'intégrité de l'État lui-même, et fragilise la gouvernance démocratique.

### **C. Principales questions**

17. Si les questions abordées par le rapport revêtent une grande importance, il est également essentiel de relever les défis signalés, si l'on veut élaborer une action efficace et durable en matière de programmes. Sur la base des informations recueillies pour établir le rapport et des apports d'un groupe restreint d'experts

africains qui se réuniront les 3 et 4 mai 2005, une série de domaines critiques d'intervention seront définis pour les débats de la table ronde.

18. Ces domaines auront trait aux conditions requises pour la ratification et l'application effectives des instruments juridiques internationaux sur le contrôle des drogues, la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme, aux mesures efficaces de prévention et de lutte contre la corruption dans les secteurs public et privé, aux mesures pour lutter contre le blanchiment du produit du crime et recouvrer les biens acquis au moyen de la criminalité, à la lutte contre le trafic illicite, notamment des personnes, des drogues, des armes à feu et des matières précieuses, notamment grâce à une répression et à des contrôles aux frontières plus efficaces, au renforcement des capacités de collecte de données, à la réduction de la demande de drogues illicites et à la mise en relief du lien qui existe entre l'abus de drogues et la propagation du VIH/sida, à la prévention du crime et au renforcement des capacités des institutions de justice pénale pour faire face à ces problèmes, en mettant l'accent sur les pays sortant de longues périodes de conflit ou en transition politique et économique. Les réponses apportées en matière de programmes dans chacun des domaines susmentionnés serviront de base au programme d'action prioritaire proposé pour l'Afrique pour les cinq prochaines années.

## Conclusion

19. La résolution 2004/34 du Conseil économique et social, le processus de collecte et d'analyse de données qui en découle et l'organisation d'une table ronde pour l'Afrique témoignent de la priorité que les États Membres accordent aux problèmes auxquels est confronté le continent africain. La Commission souhaitera donc peut-être:

- a) Prendre note des préparatifs de la Table ronde, en indiquant en particulier les questions soulevées au onzième Congrès qui présenteront un intérêt pour ses débats;
- b) Inviter instamment les États africains et les pays donateurs à accorder de l'importance à la Table ronde, notamment en y envoyant des délégations de haut niveau représentant tous les ministères et départements concernés;
- c) S'engager à soutenir les résultats de la Table ronde.

## Notes

<sup>1</sup> Commission pour l'Afrique, *Notre intérêt commun: rapport de la Commission pour l'Afrique*, mars 2005.